GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■							
		c10	commerce de récréation extérieur intensif			■a)						
		c11	commerce de récréation extérieur extensif				■b)					
		c13	commerce d'hébergement moyen					■ c)				
		p1	communautaire récréatif						■			
		u1	utilité publique légère						■			
	LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0	0	0	0			
			Nombre de logements	max.	1	0	0	0	0			
	STRUCTURE / BÂT		Isolée		■	■	■	■				
			Jumelée									
			Contiguë									
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	2	--	--			
			Largeur minimum	(m)	7	7	7	7	--			
			Superficie de bâtiment au sol minimum	(m^2)	67	67	100	30	--			
TERRAIN			Superficie minimum	(m^2)	(1)	(1)	100000	12000	--			
			Largeur minimum	(m)	50	50	100	100	--			
			Profondeur minimum	(m)	60	60	100	100	--			
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum	(m)	10	10	10	10	--			
			Avant maximun	(m)	--	--	--	--	--			
			Latérale minimum	(m)	5	5	5	5	--			
			Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	10	10	--			
			Arrière minimun	(m)	9	9	9	9	--			
			Espace naturel	(%)	60	60	80	70	--			
			Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	0,08	0,05	0,06	--			
			Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--	--	--			
			Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--	--	--			
DISPOSITIONS SPÉCIALES					(2) (7)	(2) (3)	(2) (3) (4) (6)	(2) (3) (4) (5) , (7)				

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Vc 821*
De villégiature	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

a) uniquement permis école d'escalade

b) uniquement permis centre de plein air

c) uniquement permis regroupement de refuges en location et auberge

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Superficies prescrites au règlement de lotissement

(2) PIIA 020 - Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821

(3) 14.20 Disposition applicable à la zone Vc-821

(4) Le ratio de stationnement est d'une case par unité d'hébergement

(5) les loisirs motorisés ne sont pas autorisés

(6) Article 8.4.4 Salle à manger

(7) PIIA 020 - Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-03-20	2013-U53-38	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: **sept. 2014**

821